

4223

VERNIS DE TROPICALISATION—URÉTHANE

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 4223**Autres Moyens d'Identification :** Vernis de Tropicalisation—Uréthane /
Urethane Conformal Coating**N° de Pièces Connexes :** 4223-55ML, 4223-1L, 4223-4L, 4223-20L

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Revêtement conforme de protection pour carte de circuit imprimée**Usage contre-indiqué :** Sans objet

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

FabricantMG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADAMG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA**Téléphone** +1-800-340-0772**FAX** +1-800-340-0773**COURRIEL** support@mgchemicals.com**WEB** www.mgchemicals.com**Téléphone** +1-905-331-1396**FAX** +1-905-331-2682**COURRIEL** info@mgchemicals.com**COURRIEL (Personne Compétente):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)




Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

4223
VERNIS DE TROPICALISATION—URÉTHANE
Section 2 : Identification des Dangers
Classification des Matériaux Chimiques Dangereux
Catégories SGH

| Critère | | Catégorie | Mention | Symbole |
|--------------------------------------|----------------------|-----------|------------|-------------|
| Toxicité Pour Certain Organes Cibles | Expositions Répétées | 2 | Attention | Santé |
| Cancérogénicité | | 2 | Attention | Santé |
| Liquides Inflammables | | 3 | Attention | Flamme |
| Sensibilisation | Cutané | 1 | Attention | Exclamation |
| Irritation Cutanée | | 2 | Attention | Exclamation |
| Toxicité Pour Certain Organes Cibles | Exposition Unique | 3 | Attention | Exclamation |
| Danger Pour Le Milieu Aquatique | Chronique | 3 | <i>Nil</i> | <i>Nil</i> |

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

| Mention | Attention |
|---|---|
| Symboles | Mention de Danger |
|  | H226 : Liquide et vapeurs inflammables |
|  | H351 : Susceptible de provoquer le cancer H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (reins, foie, oreilles internes) à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée |
|  | H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H315 : Provoque une irritation cutanée H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H312 + H332 : Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation H335 : Peut irriter les voies respiratoires |

Suite de section sur la page suivante

4223**VERNIS DE TROPICALISATION—URÉTHANE***Continuation...*

| Symboles | Mention de Danger |
|------------------------------|--|
| <i>Aucun symbole mandaté</i> | H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| Prévention | Conseils de Prudence |
| P201, P202 | Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. |
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. |
| P233 | Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| P240 | Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. |
| P241 | Utiliser du matériel antidéflagrant. |
| P243 | Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. |
| P260, P271 | Ne pas respirer les brouillards, vapeurs et aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| P264 | Se laver soigneusement les mains après manipulation. |
| P280 | Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux. |
| P272 | Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| Intervention | Conseils de Prudence |
| P370 + P378 | En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisé pour éteindre. |
| P308 + P313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin. |
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. |
| P337 + P313 | Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin. |

Suite de section sur la page suivante

4223
VERNIS DE TROPICALISATION—URÉTHANE
Continuation...

| Intervention | Conseils de Prudence |
|--------------------------|--|
| P303 + P361 + P364, P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau. |
| P333 + P313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin. |
| P304 + P340 | EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P312 | Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| Stockage | Conseils de Prudence |
| P403 + P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |
| P405 | Garder sous clef. |
| Élimination | Conseils de Prudence |
| P501 | Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale. |

Dangers Non Classifiés Ailleurs

| Critères HCS2012 | Mention de Danger/ Conseils de Prudence | Mention | Symboles |
|-------------------------|--|----------------|-----------------|
| Dessèchement Cutané | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. | Sans objet | Sans objet |

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

| No. CAS | Nom Chimique | %(poids) |
|----------------|---------------------------------|-----------------|
| 1330-20-7 | xylène (mélange d'isomères) | 40-50% |
| 100-41-4 | éthylbenzène | 10-12% |
| 96-29-7 | butan-2-one oxime ^{a)} | 0.1-1% |
| 4342-36-3 | stannane, (benzoyloxy)tributyl- | 0.5% |

a) Aussi connu sous le nom de MEKO (methyl ethyl ketoxime ou méthyl éthyl cétoxime)

4223

VERNIS DE TROPICALISATION—URÉTHANE

Section 4 : Premiers Soins

| <i>Condition d'Exposition</i> | <i>Code SGH: Conseils de Prudence</i> |
|--|--|
| EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX | P305 + P351 + P338, P337 + P313 |
| Symptômes Immédiat | <i>irritation des yeux, rougeur, douleur</i> |
| Intervention | Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin. |
| EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) | P303 + P361 + P352, P332 + P313, P308 + P313, P363 |
| Symptômes Immédiat | <i>irritation, peau sèche, rougeur</i> |
| Intervention | Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau ou se doucher. En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| EN CAS D'INHALATION | P304 + P340, P312, P308 + P313 |
| Symptômes Immédiat | <i>Irritation des voies respiratoires, toux, somnolence, étourdissement, maux de tête</i> |
| Intervention | Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin. |

4223

VERNIS DE TROPICALISATION—URÉTHANE**EN CAS D'INGESTION** P314, P330, P331, P308 + P313**Symptômes Immédiat** *irritation, sensation de brûlure, douleurs abdominales, étourdissement, somnolence, nausée***Intervention** Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie**Moyens d'extinctions** En cas d'incendies : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée pour éteindre.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.

Danger Spécifiques Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.**Produits de Combustion** La combustion produit des oxydes de carbone (CO, CO₂), des oxydes d'azote (NO_x) et du formaldéhyde.**Pompier** Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

4223

VERNIS DE TROPICALISATION—URÉTHANE**Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel**

| | |
|--|--|
| Protection Individuelle | Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la Section 8. |
| Précautions à Prendre pour l'Intervention | Ne pas respirer les aérosols, brouillards ou vapeurs. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources d'ignition ou de températures extrêmes. |
| Précautions pour l'Environnement | Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau. |
| Méthode de Confinement | Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite). |
| Méthode de Nettoyage | Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu. |
| Méthode d'Élimination | Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13. |

Section 7 : Manutention et Stockage

| | |
|--------------------|--|
| Prévention | Tenir hors de portée des enfants. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards, vapeurs ou aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Utiliser du matériel antidéflagrant. Éviter le rejet dans l'environnement. |
| Manutention | Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| Stockage | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. |

4223

VERNIS DE TROPICALISATION—URÉTHANE

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

| Nom chimique | Pays/Provinces | Limite d'Exposition Admissible (PEL) | Limite d'Exposition à Court Terme (LECT) |
|--------------------------------|-----------------|--------------------------------------|--|
| xylène (mélange d'isomères) | ACGIH | 100 ppm | 150 ppm |
| | U.S.A. OSHA PEL | 100 ppm | 150 ppm |
| | Canada AB | 100 ppm | 150 ppm |
| | Canada BC | 100 ppm | 150 ppm |
| | Canada ON | 100 ppm | 150 ppm |
| | Canada QC | 100 ppm | 150 ppm |
| éthylbenzène | ACGIH | 100 ppm | Non établi |
| | U.S.A. OSHA PEL | 100 ppm | 125 ppm |
| | Canada AB | 150 ppm | 200 ppm |
| | Canada BC | 20 ppm | Non établi |
| | Canada ON | 100 ppm | 125 ppm |
| | Canada QC | 100 ppm | 125 ppm |

Note : Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et les limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

Suite de section sur la page suivante

4223

VERNIS DE TROPICALISATION—URÉTHANE**Paramètres de Contrôles**

Ventilation Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

RECOMMANDATION : Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

Protection de la Peau Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile, de néoprène ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Protection Respiratoire Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs ou aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

4223

VERNIS DE TROPICALISATION—URÉTHANE

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

| | | | |
|--|--------------------|---|---------------------------------|
| État Physique | Liquide | Limite Inférieure d'Inflammabilité | 1% |
| Apparence | Claire ambré | Limite Supérieure d'Inflammabilité | 7% |
| Odeur | Solvant aromatique | Pression de Vapeur @20 °C | 2.2 kPa [16 mmHg] ^{b)} |
| Seuil d'Odeur | ≥0.324 ppm | Densité de Vapeur | 3.66 (Air = 1) |
| pH | Pas disponible | Densité Relative @25 °C | 0.94 |
| Point de Fusion/ Point de Congélation | -47 °C [-53 °F] | Solubilité Dans l'Eau | Négligeable |
| Point Initial d'Ébullition | 137 °C [279 °F] | Coefficient de Partage n-octanol/eau | 3.16 |
| Point d'Éclair ^{a)} | 27 °C [81 °F] | Température d'Auto-inflammation | Pas disponible |
| Taux d'Évaporation | 0.86 (ButAc = 1) | Température de Décomposition | Pas disponible |
| Inflammabilité | Inflammable | Viscosité @25 °C | >20.5 mm ² /s |

a) Valeur de coupelle fermée Tag selon le mélange isomère de xylène

b) Calculé selon la loi de Raoult et les composants du solvant

Section 10 : Stabilité et Réactivité

| | |
|----------------------------------|--|
| Réactivité | Sans objet |
| Stabilité chimique | Stable sous les conditions de température et de pression normale |
| Conditions à éviter | Éviter les flammes nues, les températures excessives, les étincelles, les autres sources d'ignition et de substances incompatibles. |
| Matériaux Incompatibles | Agents oxydants forts, acides forts, bases fortes |
| Polymérisation | Ne se produira pas |
| Produits de Décomposition | Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5. |

4223

VERNIS DE TROPICALISATION—URÉTHANE

Section 11 : Données Toxicologiques

Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition

| | |
|-------------------|--|
| Yeux | Provoque une irritation des yeux, rougeur ou douleur |
| Peau | Provoque une irritation, peau sèche et rougeur. |
| Inhalation | Peut provoquer une toux et une irritation des voies respiratoires, de la somnolence et de l'étourdissement et des maux de tête. En cas de surexposition grave, peut provoquer une perte de conscience et la mort. |
| Ingestion | Peut provoquer une sensation de brûlure, des douleurs abdominales, des nausées, et des vomissements. |
| Chronique | <p>L'exposition à long terme avec une co-exposition à des bruits forts peut entraîner une perte auditive.</p> <p>L'exposition répétée ou à long terme peut être cancérogène pour l'homme selon des études par inhalation sur rats.</p> <p>L'inhalation chronique ou l'ingestion de fortes doses peut provoquer une dépression du système nerveux central.</p> <p>Une surexposition prolongée ou répétée aux composants xylène et éthylbenzène peut provoquer des lésions rénales (néphropathie).</p> |

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

| Nom Chimique | DL50 oral | DL50 dermique | CL50 inhalation |
|------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|--|
| xylène (mélange d'isomères) | 4 350 mg/kg Rat | >1 700 mg/kg Lapin | 5 000 ppm 4 h Rat |
| éthylbenzène | 3 500 mg/kg Rat | >5 000 mg/kg Lapin | 35 500 mg/m ³ 2 h Souris |
| butan-2-one oxime | 2326 mg/kg Rat | >1 000 mg/kg Lapin | 20 mg/L 4 h (vapeur) Rat |
| stannane, (benzoyloxy)tributyl- | 132 mg/kg, Rat ^{a)} | 503 mg/kg Rat ^{a)} | Non disponible |
| ETA du mélange | >5 000 mg/kg | >3 279 mg/kg | 41 mg/L 4 h (vapeur) |

Note : Les limites toxicologiques des bases de données RTECS² et d'ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

a) Donnée du FDS du fournisseur

Suite de section sur la page suivante

4223

VERNIS DE TROPICALISATION—URÉTHANE**Autre Effets Toxiques****Corrosion/irritation de la peau**

Provoque une irritation de la peau selon la contribution du xylène.

Lésions/irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux selon les contributions du xylène et du butan-2-one oxime.

Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)

Le butan-2-one oxime peut provoquer une sensibilisation cutanée.

Cancérogénicité (risque de cancer)**Éthylbenzène [CAS# 100-41-4]**

Groupe 2B – L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme

A3—Agent cancérogène confirmé pour les animaux avec pertinence inconnue pour l'humain

CA Prop 65: Inscrit comme cancérogène

NTP: Non listé

Butan-2-one oxime [CAS# 96-29-7]

Des preuves limitées d'animaux d'effets cancérogènes sont suggérées dans la littérature.

Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Calif. Prop 65 ou NTP.

Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxique pour certains organes cibles — exposition unique

Les isomères du xylène peuvent irriter les voies de respiratoires. En cas de surexposition, les isomères de xylène peuvent aussi affecter le système nerveux central par inhalation, provoquant une somnolence ou des vertiges.

Suite de section sur la page suivante

4223**VERNIS DE TROPICALISATION—URÉTHANE****Toxique pour certains organes cibles —exposition répétées**

L'exposition répétée ou à long terme au p-xylène et éthylbenzène avec une co-exposition à des bruits forts peut entraîner une perte auditive (dégradation cochléaire) selon des études par inhalation sur des rats.

Une exposition prolongée ou répétée aux xylènes, peuvent provoquer des lésions du foie, des reins, et du système nerveux central.

Une surexposition grave à l'éthylbenzène, peut provoquer des lésions du foie

Danger d'aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange a une viscosité cinématique supérieure à 20.5 mm²/s à 40 °C.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicité de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Le mélange d'isomères de xylène est une substance biodégradable toxique pour les milieux aquatiques de catégorie chronique 2 avec une CL50 minimale de 96 h de 2.5 mg/L pour *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel).

L'éthylbenzène est un produit toxique aigu pour l'environnement de catégorie 2, dont la CL50 minimale est de 4.2 mg/L pour 96 h chez *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel); CE50 48 h de 2.9 mg/L et 7 jours de DSEO de 0.91 mg/L de *Daphnia magna* (puce d'eau).

Écotoxicité Aiguë

Voir toxicité chronique.

Écotoxicité Chronique

Catégorie 3

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Éviter le rejet dans l'environnement.

Biodégradation

Pas disponible

Bioaccumulation

Pas disponible

4223**VERNIS DE TROPICALISATION—URÉTHANE****Autres Effets**

Composé Organique Volatile (COV) = 57% [537 g/L]

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport**Voie Terrestre****Référez aux Règlements TMD** (Réglementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).Tailles de 5 L ou moins
4223-55ML, 4223-1L, 4223-4L
Quantité LimitéeTailles supérieures à 5 L
4223-20L**Numéro UN** : UN1263
Appellation Réglementaire :
PEINTURES
Classe : 3
Groupe d'Emballage : III
Polluant Marin : Non**Voie Aérienne****Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.**Tailles de 5 L ou moins
4223-55ML, 4223-1L, 4223-4L
Quantité LimitéeQté Net total par
emballage = 10 LTailles jusqu'à 60 L (passager), 120 L (fret)
4223-20L**Numéro UN** : UN1263
Appellation Réglementaire :
PEINTURES
Classe : 3
Groupe d'Emballage : III
Polluant Marin : Non*Suite de section sur la page suivante*

4223**VERNIS DE TROPICALISATION—URÉTHANE****Voie Maritime****Référez au Règlement IMDG.**

Tailles de 5 L ou moins
4223-55ML, 4223-1L, 4223-4L
Quantité Limitée



Tailles supérieures à 5 L
4223-20L

Numéro UN : UN1263

Appellation Réglementaire :
PEINTURES

Classe : 3

Groupe d'Emballage : III

Polluant Marin : Non



Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.

Section 15 : Information sur la Réglementation**Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

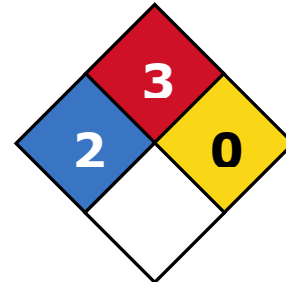
Liste des Substances d'Exportation Contrôlée (LCPE 1999, annexe 3)

Ce produit contient du benzoate de tributylstannyle (n ° CAS 4342-36-3) à une concentration de 0,5%, qui sont soumis aux termes de l'annexe III de la convention de Rotterdam.

Suite de section sur la page suivante

4223**VERNIS DE TROPICALISATION—URÉTHANE****USA****Autres Classifications****Codes® HMIS**

| | | |
|--------------------------------|----------|----------|
| SANTÉ : | * | 2 |
| INFLAMMABILITÉ : | | 3 |
| RISQUE PHYSIQUE : | | 0 |
| PROTECTION PERSONELLE : | | |

CODES 704 NFPA®

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modéré) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit contient de l'éthylbenzène et du xylène qui sont répertoriés comme un polluant atmosphérique dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient de xylène (No. CAS 1330-20-7; quantité rapportable = 100 lb) et de l'éthylbenzène (No. CAS 100-41-4; quantité rapportable = 5 000 lb) qui sont assujettis aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit contient d'éthylbenzène et cumène, qui est répertorié comme une substance toxique pour la reproduction en Californie.

4223**VERNIS DE TROPICALISATION—URÉTHANE****Europe****RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

| | |
|------------------------------|---|
| Préparé par le | Département des Affaires Réglementaires |
| Date de Révision | 21 avril 2020 |
| Annule et Remplace | 12 mars 2020 |
| Changement Effectué : | Révision provoquer par un ajustement des données toxicologique. |

Références

- 1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).
- 2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®)

Suite de section sur la page suivante

4223

VERNIS DE TROPICALISATION—URÉTHANE

Abréviations

| | |
|---------|--|
| ACGIH | American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA) |
| C.I.R.C | Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC) |
| CL50 | Concentration Létal 50% (en anglais = LC50) |
| CLmin | Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo) |
| COV | Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC) |
| CTmin | Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo) |
| CE50 | Concentration effective médiane (en anglais = EC50) |
| FDS | Fiche de Données de Sécurité |
| DL50 | Dose Létal 50% (en anglais = LD50) |
| MPT | Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA) |
| NTP | National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National) |
| LEMT | Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL) |
| LECT | Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL) |
| PEL | Limite d'Exposition Admissible |
| Qté Net | Quantité nette |
| SGH | Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS) |
| NTP | National Toxicology Program |

Questions Techniques

Contactez nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouvent à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses

| | |
|----------------------------------|----------------------------------|
| <i>Fabrication & Support</i> | <i>Siège Social</i> |
| 1210 Corporate Drive | 9347-193rd Street |
| Burlington, Ontario, Canada | Surrey, British Columbia, Canada |
| L7L 5R6 | V4N 4E7 |

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locaux, régionaux, nationaux, ou internationaux qui s'appliquent.